

OBSERVATIONS DU PUBLIC

ARQUILLIERE Béatrice
51 rue de La Cigogne
38500 Voiron

Je ne suis aucunement favorable
à la modification simplifiée n°6 du PLU.

Les hauteurs de construction et les espaces libres
et de plantation sont des mesures prises dans le PLU
dans l'intérêt général.

Une mairie se doit d'être exemplaire dans le
respect des règles et la hauteur de construction
va impacter le voisinage, qui a peut être
acheté à cet endroit après avoir consulté le
PLU et conclu que rien ne viendrait entraver
la vue qu'il a de ses fenêtres et qu'il a payé
dans le prix de son appartement, lequel se
trouvera déprécié.

Les espaces libres et de plantations
sont plus qu'essentiels en ces temps de
rechauffement climatique. Là encore, on
se doit d'être exemplaire, pour le bien être
de la population et la qualité de notre air.

Je m'oppose donc à la proposition de la
municipalité.

